



---

**JAHRESBERICHT  
RAPPORT ANNUEL**

---

**2018**

---

## **Association intercommunale coopérative**

Registre des personnes morales 0257.864.701

### **Siège social :**

Hôtel de Ville d'Eupen

Association intercommunale coopérative régie par le décret de la Région Wallonne du 5 décembre 1996, modifié par le décret du 4 février 1999 et le décret du 18 octobre 2002.

Constituée le 26 avril 1996 par acte n° 3496, publié aux annexes au Moniteur belge du 22 mai 1996. Statuts approuvés par le Ministère de la Région Wallonne le 7 août 1996 (M.B. du 22 août 1996).

Modifiés le 26 avril 1996. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 17 juillet 1998.

Modifiés le 10 juin 1997. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 12 novembre 1997.

Modifiés le 23 décembre 1997. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 8 juin 1998.

Modifiés le 22 décembre 1998. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 18 mai 1999.

Modifiés le 8 juin 1999. Modification devenue exécutoire par expiration du délai.

Modifiés le 12 juin 2001. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 15 janvier 2002.

Modifiés le 18 décembre 2001. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 8 février 2002.

Modifiés le 17 décembre 2002. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 7 février 2003.

Modifiés le 10 juin 2003. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 25 juillet 2003.

Modifiés le 8 juin 2004. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 13 septembre 2004.

Modifiés le 13 juin 2006. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 26 juillet 2006.

Modifiés le 1<sup>er</sup> décembre 2006. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 3 mai 2007, à l'exception de l'article 35.

Modifiés le 13 juin 2007. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 31 octobre 2007, à l'exception de l'article 35.

Modifiés le 20 décembre 2007. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 19 juin 2008.

Modifiés le 16 décembre 2008. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 3 mars 2009.

Modifiés le 18 juin 2013. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 23 décembre 2013.

Modifiés le 25 juin 2015. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 11 septembre 2015.

Modifiés le 26 juin 2018. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 18 septembre 2018.

## **Vingt-troisième Exercice social 2018**

<b>IN MEMORIAM</b> .....	4
--------------------------	---

## **COMPOSITION DES ORGANES**

CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	6
COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES .....	7
COMITE D'AUDIT .....	7
COMITE DE REMUNERATION .....	7

## **RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORT DE GESTION .....	10
RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES .....	14
SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS .....	16
REPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2018 .....	18

<b>RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION</b> concernant l'exercice 2018 .....	19
---	----

## **GESTION FINANCIERE**

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES .....	20
---	----

## **COMPTES ANNUELS**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 .....	24
COMPTE DE RESULTATS .....	26
ANNEXE .....	28
DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES .....	34
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE .....	35
BILAN SOCIAL .....	36
LISTE DES ADJUDICATAIRES 2018 .....	38
REPARTITION BENEFICIAIRE 2018 .....	39

## ***IN MEMORIAM***

**Alfred EVERS**

Président fondateur 1996 et Président jusqu'en 2001,  
décédé le 19 novembre 2018

**Karl-Heinz CORNELY**

Administrateur depuis 2006,  
décédé accidentellement le 18 décembre 2018

**Alfred LECERF**

Administrateur de 2013 à 2018,  
décédé le 7 février 2019

Leur nom et leur engagement seront à jamais intimement liés à l'histoire de  
FINEST.

Nous honorerons toujours leur mémoire.

***RAPPORTS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

***ET***

***RAPPORT  
DU CONTROLEUR AUX COMPTES***

***A***

***L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 19 JUIN 2019***

# COMPOSITION DES ORGANES

---

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**Président :**

Monsieur August BOFFENRATH

**Vice-Président :**

Monsieur Karl-Heinz KLINKENBERG (1)(3)

Monsieur Fabrice PAULUS (2)

**Membres :**

Mesdames Monika DETHIER-NEUMANN (3)

Sandra HOUBEN-MEESSEN (5)

Lisa RADERMEKER (5)

Messieurs Jean Marie BLAISE

Karl-Heinz CORNELY (4)

Emil DANNEMARK (3)

Simon DETHIER

Herbert HANNEN

Philippe HUNGER (5)

Alfred LECERF (3)

Stanislav NOËL

Franz Joseph PAUELS (3)

Ralph SCHWALL (5)

Marcel STROUGMAYER

Thierry WIMMER (3)

Friedhelm WIRTZ

**Secrétaire :**

Monsieur René BAUER

*(1) Vice-Président jusqu'au 26 juin 2018*

*(2) Vice-Président depuis le 26 juin 2018*

*(3) Jusqu'au 3 décembre 2018*

*(4) Jusqu'au 18 décembre 2018*

*(5) Depuis le 13 mars 2019*

---

## **COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES**

---

- Société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises de Nannine (Namur), représentée par Monsieur Guy CREMER
- Un représentant de la Région Wallonne (n'a pas encore été désigné)

---

## **COMITE D'AUDIT**

---

**Président :**

Monsieur Fabrice PAULUS

**Membres :**

Messieurs August BOFFENRATH  
Friedhelm WIRTZ

---

## **COMITE DE REMUNERATION**

---

**Président :**

Monsieur August BOFFENRATH

**Membres :**

Messieurs Jean Marie BLAISE  
Alfred LECERF (1)  
Thierry WIMMER (1)  
Friedhelm WIRTZ

*(1) Jusqu'au 3 décembre 2018*

# **RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion des activités de notre Intercommunale au cours de son vingt-troisième exercice social et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2018.*

*Au cours de cet exercice, les organes de gestion et de contrôle se sont réunis régulièrement pour assurer par leurs décisions la bonne marche de l'Intercommunale.*

*Eupen, le 24 avril 2019.*



*Nous tenons à exprimer aux membres du Conseil d'administration, du Comité de rémunération, ainsi qu'à Monsieur Guy CREMER, Réviseur d'entreprise, notre vive gratitude pour la fructueuse collaboration qu'ils ont apportée dans les travaux de gestion et de contrôle de FINEST.*

*Le Conseil d'administration.*

# **RAPPORT DE GESTION - Exercice social 2018**

---

## ***Réunions des organes***

- Conseil d'administration : 5/2/2018 – 20/3/2018 – 25/4/2018 - 16/5/2018 – 26/6/2018 - 6/9/2018 – 24/10/2018 – 21/11/2018
- Conseil d'administration public : 24/10/2018
- Comité de Rémunération : 25/4/2018
- Comité d'audit : 21/11/2018
- Assemblées générales : 26/6/2018 – 21/11/2018

## ***Présentation générale des comptes annuels***

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 présentent un total du bilan de 68.562.794,13 € et clôturent son année avec un bénéfice de 2.923.380,97 €. Ces comptes annuels sont détaillés ci-après.

## ***Points particuliers qui ont été traités en 2018***

### **Modifications statutaires**

Les principales modifications statutaires approuvées par l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018 faisaient suite au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales. Elles ont concerné la composition et les rôles des organes mais aussi des modifications sur les règles de quorum, etc. Quelques modifications mineures visaient le fait que, depuis le retrait d'Engie-Electrabel fin 2016, ORES Assets n'est plus une intercommunale mixte; d'autres étaient relatives à la suppression de dispositions devenues caduques.

En application du décret susmentionné, FINEST peut maintenir quinze membres au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a proposé néanmoins de porter ce nombre à douze (un mandataire par commune) à partir de juin 2019 (après le renouvellement général des conseils communaux) ; cette disposition a également été ancrée dans les statuts.

## **Rachat des 25% de parts d'ORES Assets détenues par ELECTRABEL**

La convention de finalisation reprenant les modalités définitives du Memorandum of Understanding a été signée le 29 mai 2015. Cet accord a permis la sortie des intercommunales pures de financement du capital d'ECS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par ailleurs, ELECTRABEL a pu exercer son droit de put à fin 2016 au lieu de fin 2019 pour une sortie complète du capital d'ORES Assets.

Par le biais d'un marché conjoint de financement lancé par le GIE, FINEST a emprunté un montant de 18.621.280 € en vue d'acquérir les 25% de parts d'ORES Assets (Secteur Est & Secteur commun) détenues par ELECTRABEL.

Au 31 décembre 2018 FINEST détenait 2.341.096 parts A et 2.622 parts R dont la valeur totale est de 62.857.998,56 €.

## **Recapitalisation 2018 en ORES Assets**

Les associés d'ORES Assets Est sont appelés à participer annuellement au financement des investissements afin de maintenir le ratio "Fonds propres/RAB" (Associés: 33% - Financement externe: 67%). C'est le principe de la recapitalisation. Le Conseil d'administration de FINEST a approuvé le financement de cette recapitalisation 2018 pour un montant de 1.237.850,00 € (Secteur Est et Secteur commun). En contrepartie, 49.812 parts sociales A ont été attribuées à FINEST. Cette recapitalisation a été financée par conversion de parts R en parts A.

## **Dettes et créances envers les associés**

Suite à des financements antérieurs d'investissements dans le cadre de la montée en puissance dans l'intercommunale INTEREST par quatre associés communaux de FINEST, cette dernière avait – fin 2015 – des dettes envers ces communes.

D'autre part, pour les mêmes raisons, FINEST avait des créances envers les autres associés communaux de FINEST.

Les dettes envers les quatre premières communes ont été acquittées en 2016, tandis que les créances ont été échelonnées sur cinq ans.

## **Parts R**

Le Conseil d'administration de FINEST a souscrit 15.000 parts R au 29 mars 2018, pour un montant de 1.500.000 €, en ORES Assets Secteur Est. Suite à une décision de l'Assemblée générale d'ORES Assets du 28 juin 2018, les parts R ont été supprimées au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La recapitalisation 2018 a été financée par une conversion de parts R en parts A pour un montant de 1.237.800 € ; le solde de parts R d'un montant de 262.200 € a été converti en parts A au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Séance publique du Conseil d'administration

Ainsi que le requiert l'article L1532-1 §2 nouveau du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, FINEST a organisé son Conseil d'administration ouvert au public le mercredi 24 octobre 2018 dans les locaux de son siège social, à l'Hôtel de Ville d'Eupen. Personne n'avait fait suite à l'invitation.

## Formation et information des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration de FINEST sont régulièrement tenus informés des sujets d'actualité du secteur. De plus, des experts sont régulièrement invités aux réunions du Conseil afin d'y expliquer plus en détail les tenants et aboutissants de certaines matières, notamment financières.

## Personnel FINEST

En suite des nouvelles dispositions du décret du 29 mars 2018, les tâches administratives augmentent de manière significative. Dans un souci de continuité et pour la bonne gestion de l'intercommunale, le Conseil d'administration a décidé d'engager une personne sous contrat de travail FINEST, à raison de 13 h/semaine. Le contrat est entré en vigueur au 09/07/2018. Il ne s'agit pas d'une fonction dirigeante locale.

# *Risques et incertitudes*

FINEST est une intercommunale de financement dont le premier objet social est le financement des activités de l'intercommunale ORES Assets, en l'occurrence celles du secteur Est et, partiellement, du secteur commun. Il s'agit ici de fonds publics que FINEST gère en bon père de famille et avec toute la prudence et transparence requises.

## **Risques financiers**

### **Risques liés à l'actionariat**

Le résultat financier de FINEST est tributaire des dividendes qu'elle perçoit d'ORES Assets ainsi que des recapitalisations à effectuer dans le cadre des investissements d'ORES Assets Secteur Est et Secteur commun qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Ce risque sera partiellement atténué suite à la mise en réserve systématique par ORES Assets – à partir de l'exercice 2019 – de 30% de la REMCI (rémunération équitable des capitaux investis), cette réserve étant prioritairement affectée aux recapitalisations annuelles.

### **Risques de taux d'intérêt**

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières.

En vue de maîtriser le risque de taux, FINEST a pu bénéficier d'un marché conjoint de financement lancé par le GIE (montant emprunté par FINEST en 2016 : 18.621.280 €) en vue d'acquérir les 25% de parts d'ORES Assets (Secteur Est & Secteur commun) détenues par ELECTRABEL.

La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

### **Risque fiscal**

FINEST est soumise à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'administration peuvent impacter l'intercommunale.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« néant »

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

L'utilisation des instruments financiers par la société : FINEST ne fait usage d'aucun instrument financier.

Eupen, le 24 avril 2019.

Le Conseil d'administration.

# **RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES**

## **Exercice social 2018**

---

### **PUBLI-T**

PUBLI-T est une société coopérative à responsabilité limitée dont les actionnaires sont des représentants de pouvoirs publics de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie. Elle participe à hauteur de 44,96 % au capital de ELIA qui est le gestionnaire des réseaux de transport en Belgique.

Au 31 décembre 2018 FINEST détient 5.563 parts (soit 0,36 % du capital de PUBLI-T) pour un montant de 1.721.941,61 €.

En 2018 les dividendes s'élèvent à 139.241,89 € (2017 = 136.516,02 €) soit une progression de 2 %.

### **ORES Assets**

Les communes associées en FINEST détenaient fin 2015 75% du capital en ORES Assets Secteur Est. Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015, les communes ont apporté leurs participations en ORES Assets Secteur Est (1.650.211 parts A) pour un montant de 41.008.403,43 € à FINEST. En contrepartie, 1.541.287 parts sociales (capital variable) ont été créées en FINEST. Chaque commune conserve 1 part en ORES Assets pour garder sa qualité d'associé.

A partir de l'exercice 2015, c'est FINEST qui finance elle-même et pour son propre compte les recapitalisations d'ORES Assets en Secteur Est et en Secteur commun. Le montant de la recapitalisation effectuée par FINEST en 2018 s'est élevée à 1.237.850,00 € (49.812 parts A).

Conformément au MoU et à la convention de finalisation du 29 mai 2015, FINEST a racheté fin décembre 2016 les 25% de parts d'Electrabel du Secteur Est ainsi que la quote-part lui attribuée du Secteur commun pour un montant total de 18.513.246,63 € (562.800 parts en Secteur Est et 4.379 en Secteur commun).

Au 31 décembre 2018 FINEST détenait 2.341.096 parts A et 2.622 parts R d'ORES Assets pour une valeur totale de 62.857.998,56 €.

## **ORES scrl**

Cette société est le principal opérateur de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie. ORES scrl est une filiale d'ORES Assets.

Les intercommunales de financement détiennent une part chacune. Les autres parts sont détenues par ORES Assets.

FINEST détient une part d'ORES scrl pour une valeur de 3.791,18 €.

## **GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)**

Le groupement d'intérêt économique des 8 intercommunales de financement wallonnes (G.I.E.) a été constitué avec un capital initial de 40.000,00 €. Ce capital est divisé en 8 parts égales de 5.000,00 €.

Eupen, le 24 avril 2019.

Le Conseil d'administration.

# SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS

---

## Actif

Les immobilisations financières enregistrent les participations de FINEST dans le capital des sociétés ORES Assets (2.341.096 parts A et 2.622 parts R pour un total de 62.857.998,56 €), PUBLI-T (5.563 parts soit 1.721.941,61 €), ORES Scrl (1 part soit 3.791,18 €) et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) (1 part soit 5.000,00 €).

Les créances à plus d'un an représentent le solde de la créance à long terme sur les associés dans le cadre du financement pour compte des communes de la montée en puissance dans le capital d'INTEREST devenue ORES Assets Secteur Est (194.966,10 €).

Les créances à un an au plus contiennent en 2018 les impôts à récupérer auprès du SPF Finances (1.901.581,42 € dont 960.755,68 € ont été perçus le 29 janvier 2019) ainsi que la créance à court terme sur les associés dans le cadre du financement pour compte des communes de la montée en puissance dans le capital d'INTEREST devenue ORES Assets Secteur Est (194.944,48 €).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 1.682.570,78 € au 31 décembre 2018.

## Passif

Le capital souscrit s'élève à 41.033.174,19 € à fin décembre 2018, dont 16.513,85 € non libérés. Il se décompose en :

- capital fixe : 24.770,76 €
- capital variable : 41.008.403,43 €.

Les réserves (8.874.283,13 €) représentent la réserve légale (2.477,08 €) et les réserves disponibles (8.871.806,05 €, soit + 2.322.063,98 €).

Dans le cadre du rachat des 25% de parts qu'Electrabel détenait en ORES Assets, FINEST a contracté fin décembre 2016 un emprunt d'un montant de 18.621.280,00 €. Le solde restant à rembourser s'élève à 18.048.762,79 € au 31 décembre 2018 ; un montant de 291.503,28 € sera remboursé en 2019.

Les autres dettes à court terme représentent le solde des dividendes à payer aux associés (601.323,88 €).

Les comptes de régularisation comprennent des charges restant à imputer (10.908,36 €).

### Les produits

Les produits des immobilisations financières sont constitués des dividendes des parts ORES Assets (2.996.843,91 € contre 3.184.002,18 € en 2017) et des parts Publi-T (139.241,89 € contre 136.516,02 € en 2017).

### Les charges

Les dépenses d'exploitation sont reprises sous "Services et biens divers" pour un montant de 87.304,48 €, sous « Rémunérations et charges sociales » pour un montant de 4.723,33 € et sous « Amortissements sur immobilisations corporelles » pour un montant de 1.472,71 €.

Les charges financières comprennent principalement les intérêts sur les emprunts (118.989,34 €).

### Les résultats et l'affectation du bénéfice

Après déduction de la charge d'impôts de 29,50 € (régularisation de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice s'élève à 2.923.380,97 €.

Si l'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice qui lui est proposée et compte tenu d'une dotation de 2.322.063,98 € aux réserves disponibles, le solde à attribuer aux associés s'élève à 601.316,99 €.

## **REPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2018**

---

<b>ASSOCIES</b>	<b>Nombre de parts sociales capital fixe</b>	<b>Nombre de parts sociales capital variable</b>
Commune d'AMEL	40	70.300
Commune de BÜLLINGEN	47	73.877
Commune de BURG-REULAND	35	56.279
Commune de BÜTGENBACH	46	73.068
Ville d'EUPEN	188	293.352
Commune de KELMIS	101	159.591
Commune de LONTZEN	44	70.145
Ville de MALMEDY	112	181.683
Commune de PLOMBIERES	86	133.242
Commune de RAEREN	92	142.429
Ville de SANKT VITH	82	189.463
Commune de WAIMES	58	97.858
<b>TOTAL</b>	<b>931</b>	<b>1.541.287</b>

# RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

## relatif aux rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2018

Pour répondre aux exigences de l'art. L1523-17, §2, al. 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel. Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2018. Le relevé individuel des présences des mandataires fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article 6421-1 du CDLD.

- 1. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.**

Le Conseil d'administration est l'émanation de l'Assemblée générale. Il est composé de 15 représentants des communes affiliées.

Les montants attribués pour l'ensemble de l'exercice **2018** s'élèvent à :

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2018</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre 2018</b>	<b>TOTAL exercice 2018</b>
<b>Président</b>			
Indemnité	6.629,17 €	7.242,42 €	13.871,59 €
Frais de déplacement	43,20 €	21,60 €	64,80 €
<b>Vice-Président</b>			
Indemnité	3.314,58 €	3.621,21 €	6.935,79 €
Frais de déplacement	-	-	-
<b>13 administrateurs</b>			
Jetons de présence	7.457,50 €	4.668,84 €	12.126,34 €
Frais de déplacement	1.018,40 €	391,20 €	1.409,60 €

Ces renseignements sont en parfaite adéquation avec les recommandations du Comité de rémunération et les décisions de l'Assemblée générale et sont conformes aux dispositions réglementaires en la matière.

- 2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.**

Néant.

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 24 avril 2019, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétente en la matière - des 20 décembre 2007 et 26 juin 2018.

Eupen, le 24 avril 2019.

August  
BOFFENRATH

Jean-Marie  
BLAISE

Friedhelm  
WIRTZ

# GESTION FINANCIERE

---

## RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

---



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
DE LA SOCIETE INTERCOMMUNALE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE**

**« FINEST »**

**POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2018.**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société intercommunale coopérative à responsabilité limitée « **FINEST** », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société intercommunale coopérative à responsabilité limitée « **FINEST** », durant trois exercices consécutifs.

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 68.562.794,13** et dont le compte de résultats se solde par **un bénéfice** de l'exercice de **€ 2.923.380,97**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport sur les participations financières ;
- la synthèse des comptes annuels ;
- la répartition des parts sociales au 31/12/2018 ;
- le rapport du comité de rémunération concernant l'exercice 2018 ;
- les comptes annuels reprenant :
  - le bilan au 31 décembre 2018 ;
  - le compte de résultats ;
  - l'annexe ;
  - la déclaration relative aux comptes consolidés ;
  - les renseignements complémentaires à l'annexe ;
  - le bilan social ;
  - la liste des adjudicataires 2018 ;
  - la répartition bénéficiaire 2018

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 5 mai 2019.

**F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL**  
Commissaire,  
représentée par :



**Guy CREMER,**  
Réviseur d'Entreprises

# COMPTES ANNUELS

---

## *Le bilan au 31 décembre*

après répartition (en €)

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....	<b>64.588.731,35</b>	<b>63.090.154,06</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	-	<b>1.472,71</b>
Mobilier et matériel roulant .....	-	1.472,71
<b>Immobilisations financières</b> .....	<b>64.588.731,35</b>	<b>63.088.681,35</b>
Autres immobilisations financières .....	64.588.731,35	63.088.681,35
Actions et parts .....	64.588.731,35	63.088.681,35
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....	<b>3.974.062,78</b>	<b>3.459.434,87</b>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....	<b>194.966,10</b>	<b>389.910,58</b>
Autres créances .....	194.966,10	389.910,58
<b>Créances à un an au plus</b> .....	<b>2.096.525,90</b>	<b>1.190.475,66</b>
Autres créances .....	2.096.525,90	1.190.475,66
<b>Placements de trésorerie</b> .....	-	-
Autres placements .....	-	-
<b>Valeurs disponibles</b> .....	<b>1.682.570,78</b>	<b>1.879.048,63</b>
<b>Comptes de régularisation</b> .....	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....	<b>68.562.794,13</b>	<b>66.549.588,93</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>49.890.943,47</b>	<b>47.568.879,49</b>
<b>Capital</b> .....	<b>41.016.660,34</b>	<b>41.016.660,34</b>
Capital souscrit .....	41.033.174,19	41.033.174,19
Capital non appelé .....	-16.513,85	-16.513,85
<b>Réserves</b> .....	<b>8.874.283,13</b>	<b>6.552.219,15</b>
Réserve légale .....	2.477,08	2.477,08
Réserves disponibles .....	8.871.806,05	6.549.742,07
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES</b> .....	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....	-	-
Autres risques et charges .....	-	-
<b>DETTES</b> .....	<b>18.671.850,66</b>	<b>18.980.709,44</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	<b>17.757.259,51</b>	<b>18.048.762,79</b>
Dettes financières		
Etablissements de crédit .....	17.757.259,51	18.048.762,79
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	<b>903.682,79</b>	<b>922.700,88</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....	291.503,28	287.992,74
Dettes financières		
Etablissements de crédit .....	-	-
Dettes commerciales		
Fournisseurs .....	1.791,70	1.416,36
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts .....	7.566,25	5.934,41
Rémunérations et charges sociales .....	1.497,68	-
Autres dettes .....	601.323,88	627.357,37
<b>Comptes de régularisation</b> .....	<b>10.908,36</b>	<b>9.245,77</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....	<b>68.562.794,13</b>	<b>66.549.588,93</b>

## Le compte de résultats

(en €)

	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Ventes et prestations</b> .....	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation non récurrents	-	-
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....	<b>-93.500,52</b>	<b>-69.681,82</b>
Services et biens divers .....	87.304,48	68.209,10
Rémunérations et charges sociales .....	4.723,33	-
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles .....	1.472,71	1.472,72
Provisions pour risques et charges .....	-	-
<b>Bénéfice d'exploitation</b> .....	<b>-93.500,52</b>	<b>-69.681,82</b>
<b>Produits financiers</b> .....	<b>3.136.085,80</b>	<b>3.320.518,20</b>
Produits financiers récurrents		
Produits des immobilisations financières .....	3.136.085,80	3.320.518,20
Produits financiers non récurrents	-	-
<b>Charges financières</b> .....	<b>119.174,81</b>	<b>123.248,35</b>
Charges des dettes .....	118.989,34	122.458,99
Autres charges financières .....	185,47	789,36
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b> .....	<b>2.923.410,47</b>	<b>3.127.588,03</b>
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	<b>-29,50</b>	<b>-35.370,29</b>
Impôts .....	29,50	35.370,29
<b>Bénéfice de l'exercice</b> .....	<b>2.923.380,97</b>	<b>3.092.217,74</b>
<b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b> .....	<b>2.923.380,97</b>	<b>3.092.217,74</b>

<b>Affectations et prélèvements</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>Bénéfice à affecter.....</b>	<b>2.923.380,97</b>	<b>3.092.217,74</b>
Bénéfice de l'exercice à affecter .....	2.923.380,97	3.092.217,74
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	-	-
Sur les réserves .....	-	-
<b>Affectations aux capitaux propres .....</b>	<b>-2.322.063,98</b>	<b>-2.464.867,26</b>
A la réserve légale .....	-	-
Aux autres réserves .....	2.322.063,98	2.464.867,26
<b>Bénéfice à distribuer .....</b>	<b>-601.316,99</b>	<b>-627.350,48</b>
Rémunération du capital.....	601.316,99	627.350,48

---

## Annexe (en €)

---

---

### Etat des immobilisations corporelles

---

#### Mobilier et matériel roulant

**a) Valeur d'acquisition**

Au terme de l'exercice précédent .....

4.418,15

Mutations de l'exercice :

▪ Acquisitions .....

▪ Cessions et retraits .....

▪ Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

4.418,15

**b) Plus-values**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

▪ Actées.....

Au terme de l'exercice .....

**c) Réductions de valeur**

Au terme de l'exercice précédent .....

2.945,44

Mutations de l'exercice :

▪ Actées.....

1.472,71

▪ Annulées à la suite de cessions et retraits (-) .....

▪ Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-) .....

Au terme de l'exercice .....

4.418,15

**Valeur comptable nette au terme de**

**l'exercice (a) + (b) - (c) .....**

-

## Etat des immobilisations financières

	Entreprises		
	liées (rubrique 280)	avec un lien de participation (rubrique 282)	autres (rubr. 284)
<b>Participations, actions et parts</b>			
<b>a) Valeur d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent .....			63.088.681,35
Mutations de l'exercice :			
▪ Acquisitions .....			1.500.050,00
▪ Cessions et retraits .....			
▪ Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-) .....			
Au terme de l'exercice .....			64.588.731,35
<b>b) Plus-values</b>			
Au terme de l'exercice précédent .....			
Mutations de l'exercice :			
▪ Actées.....			
Au terme de l'exercice .....			
<b>c) Réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice précédent .....			
Mutations de l'exercice :			
▪ Actées.....			
▪ Annulées à la suite de cessions et retraits (-) .....			
▪ Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-) .....			
Au terme de l'exercice .....			
<b>d) Montants non appelés</b>			
Au terme de l'exercice précédent .....			
Mutations de l'exercice (+) (-) .....			
Au terme de l'exercice .....			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) + (b) - (c) - (d).....</b>			64.588.731,35

---

**Placements de trésorerie : autres placements****Autres placements de trésorerie**.....

-

---

**Comptes de régularisation**

-

---

**Etat du capital****Capital social**

Capital souscrit

- au terme de l'exercice précédent .....

41.033.174,19

- modifications au cours de l'exercice .....

-

- au terme de l'exercice .....

41.033.174,19

Représentation du capital

Catégories d'actions

931 parts (capital fixe) .....

24.770,76

1.541.287 parts (capital variable).....

41.008.403,43

Montant  
non appelé**Capital non libéré**

16.513,85

---

**Provisions pour autres risques et charges**

-

## Etat des dettes

	Echéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir								
<b>Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle</b>											
Dettes financières											
Etablissements de crédit .....	291.503,28	15.171.262,70	2.585.996,81								
<b>Dettes garanties</b>											
Dettes financières											
Etablissements de crédit .....											
Autres emprunts .....											
<table border="1" style="width: 100%; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dettes garanties par</th> </tr> <tr> <th>les pouvoirs publics belges</th> <th>des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table>				Dettes garanties par		les pouvoirs publics belges	des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise	-	-	-	-
Dettes garanties par											
les pouvoirs publics belges	des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise										
-	-										
-	-										
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>											
Impôts											
Dettes fiscales non échues .....	7.566,25										
Rémunérations et charges sociales											
Autres dettes salariales et sociales .....	1.497,68										

## Comptes de régularisation

<b>Charges à payer</b>	
Charges à imputer .....	10.908,36

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>		
Nombre total à la date de clôture .....	1	-
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	0,3	-
Nombre d'heures effectivement prestées .....	318	-
<b>Frais de personnel</b>		
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	4.487,26	-
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	23,52	-
Autres frais de personnel .....	212,55	-

<b>Charges financières</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Autres charges financières</b>		
Frais de banque .....	185,47	789,36

<b>Impôts sur le résultat</b>	
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice :</b>	
Impôts et précomptes dus ou versés .....	940.825,74
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	940.825,74
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :</b>	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	29,50
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>	
Dépenses non admises .....	3.003,00
Revenus définitivement taxés .....	-2.996.843,91

<b>Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>		
Précompte professionnel .....	16.017,12	13.126,89
Précompte mobilier .....	-	-

**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :

- aux administrateurs et gérants

40.029,41

**LE COMMISSAIRE ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE**

Emoluments du commissaire, à charge du compte de résultats

3.763,10

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire, à charge du compte de résultats

- autres missions d'attestation

-

# **DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**

---

## **Information à compléter par toutes les entreprises**

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : non.
- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la raison suivante : l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger.

# **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE**

---

## **Art. 15 - REGLES D'EVALUATION**

### **A. ACTIF**

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire valeur d'acquisition moins amortissements.

Les amortissements sont pratiqués aux taux suivants :

- Matériel informatique : amortissement linéaire 33,33 %.

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

#### **CREANCES A PLUS D'UN AN, CREANCES A UN AN AU PLUS ET VALEURS DISPONIBLES**

Ces montants sont enregistrés à leur valeur nominale.

#### **COMPTES DE REGULARISATION**

Les comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cours.

### **B. PASSIF**

#### **DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS**

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### **COMPTES DE REGULARISATION**

Les comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les charges afférentes à l'exercice en cours mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur sont évaluées au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cours.

# BILAN SOCIAL

## Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>			
Temps partiel .....	0,3	-	0,3
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	0,3	-	0,3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
Temps partiel .....	318	-	318
Total.....	318	-	318
<b>Frais de personnel</b>			
Temps partiel .....	4.723,33	-	4.723,33
Total.....	4.723,33	-	4.723,33
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b> .....	-	-	-

Au cours de l'exercice précédent : néant

A la date de clôture de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	-	1	0,3
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée.....	-	1	0,3
<b>Par sexe et niveau d'étude</b>			
Femmes			
de niveau supérieur non universitaire.....	-	1	0,3
<b>Par catégorie professionnelle</b>			
Employés .....	-	1	0,3

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	-	1	0,3
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée .....	-	1	0,3

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Hommes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel ou informel à charge de l'employeur</b>		
Nombre de travailleurs concernés .....	-	1
Nombre d'heures de formation suivies .....	-	2
Coût net pour l'entreprise .....	-	124,00

## ***LISTE DES ADJUDICATAIRES 2018***

---

Néant.

## **REPARTITION BENEFICIAIRE 2018 (en €)**

---

Bénéfice à répartir	2.923.380,97
Dotations aux réserves disponibles (-)	2.322.063,98
	<hr/>
<b>Solde attribué aux associés</b>	<b>601.316,99</b>

---

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES REMUNERATIONS

## EXERCICE 2018

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0257864701
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	FINEST
Période de reporting	Exercice 2018

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	8
Bureau exécutif	NEANT
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	1

Membres du Conseil d'administration – du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions en 2018
Président	BOFFENRATH August	13.936,39 €	Indemnité brute annuelle (1 <sup>er</sup> semestre : 13.258,34 € ; 2 <sup>ème</sup> semestre : 1/7/2018 : 14.341,39 € - 1/10/2018 : 14.628,49 €) et pondérée en fonction du taux de présence + 0,40 €/km	Assemblée générale du 20/12/2007 et du 26/6/2018	GIE (jeton de présence de 209,18 € brut – à pd 1/10/2018 : 213,36 €) – rétribué à FINEST	100 %
Vice-président jusqu'à l'AG du 26/6/2018	KLINKENBERG Karl-Heinz	3.314,58 €	Indemnité brute annuelle (1 <sup>er</sup> semestre : 6.629,17 €) et pondérée en fonction du taux de présence + 0,40 €/km	IDEM	GIE (aucun jeton de présence)	100 %
Vice-président depuis l'AG du 26/6/2018	PAULUS Fabrice	3.621,21 €	Indemnité brute annuelle (2 <sup>ème</sup> semestre : 1/7/2018 : 7.170,70 € - 1/10/2018 : 7.314,25 €) et pondérée en fonction du taux de présence + 0,40 €/km	IDEM	NEANT	100 %
Administrateur	DETHIER-NEUMANN Monika	809,96 €	jeton de présence (1 <sup>er</sup> semestre : 149,15€ - 2 <sup>ème</sup> semestre : 1/7/2018 : 209,18€ - 1/10/2018 : 213,36 €) + frais KM de 0,40 €/km ->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	50 %
Administrateur	BLAISE Jean-Marie	1.191,32 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	62,50 %
Administrateur	CORNELY Karl-Heinz	-	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	0 %
Administrateur	DANNEMARK Emil	1.746,80 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	100 %
Administrateur	DETHIER Simon	1.103,11 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	62,50 %
Administrateur	HANNEN Herbert	1.009,96 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	50 %
Administrateur	KLINKENBERG Karl-Heinz	635,90 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	100 %
Administrateur	LECERF Alfred	523,66 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	37,50 %
Administrateur	NOËL Stanislav	567,48 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	37,50 %
Administrateur	PAUELS Franz-Joseph	1.782,80 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	100 %
Administrateur	PAULUS Fabrice	596,60 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	60 %

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Administrateur	STROUGMAYER Marcel	1.316,50 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	87,50 %
Administrateur	WIMMER Thierry	1.076,74 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	75 %
Administrateur	WIRTZ Friedhelm	1.175,11 €	->IDEM POUR TOUT ADMINISTRATEUR	IDEM	NEANT	62,50 %

*Titulaires de fonction de direction*

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
<b>Total rémunérations</b>			néant	

*Commentaires éventuels*

**FINEST dispose de personnel part-time (13 h/semaine) depuis le 9/7/2018 ; il ne s'agit pas d'une fonction dirigeante.**

Eupen, le 24 avril 2019.

Le Conseil d'administration de FINEST.

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).